

dont je suis membre à propos de l'amendement. Je ne prendrai pas davantage le temps du Sénat.

Des voix: Convenu!

L'honorable M. Marcotte: Nous n'avons pas encore reçu d'exemplaire du hansard d'hier. Advenant que l'amendement fasse l'objet d'un débat cet après-midi, j'aurai besoin du compte rendu aux fins de référence.

L'honorable M. Robertson: Puis-je formuler ma déclaration? Je ne m'opposerai pas alors à ce qu'on renvoie de nouveau la suite du débat à une séance ultérieure.

Des voix: Entendu.

L'honorable M. Robertson: J'ai pressenti le Gouvernement sur le projet d'amendement; tout en le jugeant superflu, il ne s'y oppose pas si le Sénat juge à propos de l'adopter.

Le Gouvernement ne s'est jamais proposé et ne se propose pas d'empiéter sur le droit de l'une ou l'autre Chambre, en ce qui concerne la direction ou le congédiement de ses fonctionnaires, commis ou employés.

Le fait que le droit du Parlement sur la direction et le renvoi de ses employés n'est pas mentionné dans la définition que donne le bill de l'expression "service public" constitue d'abord, à ma connaissance, un problème de rédaction juridique. Selon les rédacteurs, cette omission n'a aucun effet. Dans la mesure où je puis le constater, le Gouvernement ne se propose pas, en édictant les règlements qui visent la cessation de l'emploi au sein du service public en général, d'empiéter sur les droits et privilèges particuliers des Chambres du Parlement.

Mais étant donné qu'on a soulevé la question, il est juste d'ajouter que, d'une façon générale, le Gouvernement juge à propos d'établir une méthode uniforme dans tout le service public touchant l'âge de la retraite; mais il appartient à chaque Chambre de déterminer si les Chambres du parlement qui légifèrent pour d'autres à cet égard désirent se conformer à cette méthode générale, en ce qui concerne leurs propres employés.

Des voix: Très bien!

L'honorable M. Marcotte: A mon sens, cela veut dire qu'on adoptera mon amendement.

L'honorable M. Robertson: Je n'ai pas dit cela; j'ai affirmé que le Sénat n'y voit pas d'objection. Il appartient au Sénat d'en décider.

L'honorable M. Marcotte: Je crois comprendre que, si le Gouvernement n'y voit pas d'objection, l'amendement sera adopté.

L'honorable M. Robertson: C'est au Sénat à en juger.

L'honorable M. Marcotte: Il faut disposer de l'amendement d'une façon ou d'une autre.

L'honorable M. Robertson: Je me suis borné à exprimer le point de vue officiel au sujet de l'amendement, quitte au Sénat à prendre sa propre décision.

L'honorable M. Marcotte: Si l'on doit débattre l'amendement, j'insiste pour que nous soyons saisis du compte rendu des délibérations d'hier. Advenant qu'on n'en discute pas, et qu'on l'adopte, la question est close.

L'honorable M. Robertson: Je le répète, c'est au Sénat à décider du sort qu'on fera à l'amendement.

L'honorable M. Marcotte: L'honorable leader du Gouvernement nous informerait-il de la marche à suivre.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, la question n'a pas encore été mise aux voix. D'après ce qui s'est passé jusqu'ici, sauf erreur, le leader du Gouvernement a exposé l'avis officiel sur l'amendement, savoir, qu'il est loisible au Sénat de traiter ses propres fonctionnaires, commis et employés comme bon lui semble. Le Sénat n'a plus qu'à exprimer son avis sur l'amendement, ce qu'il ne saurait faire autrement que par la mise aux voix.

L'honorable M. Haig: Honorables sénateurs, me serait-il permis d'exposer la situation à mon collègue de Ponteix (l'honorable M. Marcotte)? Le ministre (l'honorable M. Robertson) nous a exposé l'avis du Gouvernement d'après lequel le Sénat est libre de se prononcer comme bon lui semble.

L'honorable M. Gouin: En effet.

L'honorable M. Haig: Nous pouvons adopter l'amendement ou le rejeter. Le Gouvernement n'interviendra nullement dans notre décision à cet égard.

L'honorable M. Marcotte: Honorables sénateurs, je n'ai pas à consulter le leader de mon groupe quant au sens des termes. Je propose d'interrompre la discussion jusqu'à ce que le compte rendu des délibérations nous soit distribué.

L'honorable M. Robertson: Je ne m'oppose pas à ce que la suite du débat soit de nouveau remise à plus tard.

L'honorable M. Marcotte: Si le Gouvernement ne tente pas d'empiéter sur nos droits, l'amendement que j'ai proposé est adopté et la question close. Reste à adopter le projet